

du 27 septembre 2021

Etaients présents :

Provisseur, Provisseure adjointe, Mme Bedu, Mme Didier, Mme Farizon, Mme Henriot, M. Faivre

APE : Mme Payen

Infirmière : Mme Jacquot (excusée)

8 présents, 7 votants quorum à 7, le quorum étant atteint, la commission peut siéger.

Ordre du jour :

- ⇒ Point sur les registres (SST, Sécurité, Accessibilité) ;
- ⇒ Point sur les accidents et présentation des statistiques de passage à l'infirmierie ;
- ⇒ Document Unique d'Evaluation des Risques (D.U.E.R.) : suivi ;
- ⇒ Plan Particulier de Mise en Sureté (P.P.M.S.) : point sur les exercices ;
- ⇒ RGPD

La commission hygiène et sécurité a pour mission de :

- *Promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels,*
- *Contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement,*
- *S'intéresser aux conditions de travail des élèves et des personnels,*
- *Rendre des avis, faire des propositions, créer des groupes de travail pour instruire un dossier.*

Registres

Une présentation est faite par Mme Bedu, adjointe gestionnaire, des registres obligatoires dans l'établissement :

Registre « Sécurité » dans lequel figure tous les rapports liés aux vérifications obligatoires en terme de sécurité (extincteurs, chauffage, électricité, gaz, ascenseurs, suivi des observations). Elle précise que tout est réglementaire suite à l'ensemble des contrôles effectués. La commission de sécurité communale qui est venue en mai 2019, (passage se fait tous les 3 ans au lycée) n'a relevé aucun problème. Tous les exercices de sécurité sont également archivés dans ce registre qui se situe dans le bureau de Mme Chauvin au service gestion.

Registre « Santé et Sécurité au Travail (SST) » : des précisions sont données sur son existence, sa situation et ses modalités d'utilisation. Ce document contient les observations et suggestions des personnels et des usagers qui sont relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. Ce registre et les fiches d'observations sont à la disposition de tous (personnels et usagers), il est consultable en ligne. Les fiches sont également téléchargeables sur l'ENT à la rubrique « Santé et sécurité ».

Registre « Accessibilité » : des précisions sont données sur son existence, les informations de celui-ci sont centrées sur le service rendu, il est consultable à l'accueil. Compte tenu des travaux qui restent encore à réaliser sur l'accessibilité, le registre devra évoluer et se finaliser.

Avis de la commission :

- *Faire une information détaillée aux usagers*
- *Faire une information aux personnels sur les différentes modalités d'accès au registre et à son évolution « dématérialisée » et aux fiches d'observations.*
- *Assurer une diffusion des informations la plus large possible*
- *Dossiers à créer sur ENT : SST et DUER*

Point sur les accidents

Année scolaire 2020-2021 :

1417 passages à l'infirmierie

410 autotests effectués

Depuis rentrée 2021 :

Vaccination : 8 demandes des familles suite envoi et 7 élèves étaient présents lors de la 1^{ère} injection.

- 1^{ère} injection effectuée le 21/09 à 9h (au collège)
- 2^{ème} injection prévue le 12/10 à 9h (au collège)

128 élèves (89 passages et 39 séjours avec 29 familles avisées et 20 prises en charge par les familles)

Aucun appel au 15

Suivi du D.U.E.R. « Document Unique d'Evaluation des Risques »

Le Document UNIQUE est la transposition, par écrit, de l'évaluation des risques. Il permet de lister et hiérarchiser les risques afin de préconiser des actions visant à les supprimer voire les réduire. La politique de prévention découlant directement des analyses et évaluations effectuées au sein du lycée repose sur les éléments recensés dans ce D.U.E.R. La C.H.S pilote sa mise en œuvre. Les fiches sont étudiées en **Groupe de travail**, un retour sera fait lors de chaque commission.

- *Signaler un risque avec les fiches papier : toute personne de la communauté éducative*
- *la personne porte sa fiche au référent de l'unité de travail (une liste de ces référents sera affichée à plusieurs endroits de l'établissement, chacun pourra contacter le référent de sa zone de travail)*
- *le référent saisit la fiche mais il vérifie qu'il y a bien un risque (et pas seulement un danger !)*
- *l' APE présente les fiches à l'équipe de direction à l'occasion des réunions de direction 1 fois par mois (?)*
- *le comité de pilotage sélectionne les fiches (composition avec un noyau fixe et des membres fluctuants selon le thème de la fiche)*
- *2 circuits de traitement : un traitement court pour les fiches qui peuvent trouver une solution rapide et un traitement lourd pour les fiches nécessitant la recherche de l'arbre des causes.*
- *l'APE + le référent qui a saisi la fiche + la personne qui a repéré le risque + la gestionnaire + le chef d'équipe maintenance + 1 parent font l'arbre des causes.*

Avis de la commission :

- *Faire une nouvelle campagne d'information aux personnels.*

Suivi du P.P.M.S. « Plan Particulier de Mise en Sureté »

Une Instruction interministérielle du 12/04/2017 précise les modalités à mettre en œuvre pour permettre le renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crises dans les EPLE.

Un 1^{er} exercice sera organisé le mercredi 6/10 avec un scénario « attentat-intrusion ».

Le scénario initialement prévu est ajusté selon les modalités suivantes :

9h à 9h30 : sensibilisation des élèves par les enseignants (reprenre le scénario de l'exercice, insister sur la posture attendue et la différence avec un exercice d'évacuation incendie, présenter les plans avec les zones de regroupement). Préciser que les intrus feront du bruit pour signaler leur présence.

9h30 : Pénétration des intrus dans l'enceinte du lycée, déclenchement du signal sonore PPMS.

Les élèves et les personnels qui seront vus seront informés par les intrus ou observateurs qu'ils devront abandonner l'exercice et rejoindre la zone de regroupement la plus proche.

La fin de la sonnerie « PPMS » signalera la fin de l'exercice, les élèves rejoindront les classes pour récupérer leurs affaires.

Règlement Général sur la protection des Données

Le Règlement Général sur la Protection des Données « RGPD » du 25/05/2018 renforce les obligations liées aux lois : Informatique et Libertés 6/01/1978 et relative à la protection des données du 20/06/2018.



Une sensibilisation des personnels est à conduire afin de favoriser l'acquisition des bonnes pratiques. Un nouveau registre est à constituer, il a été mis à disposition des établissements très récemment sous forme dématérialisée. Chaque traitement de données oblige à s'interroger et rédiger une fiche qui détaille les données, leur utilisation, leur conservation, leur date de destruction.

Le Provisur / L'adjointe-gestionnaire